Conseil communal de Jalhay du 24 novembre 2025

24 points ont été traités en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2025 du CPAS.
- approuvé le budget 2026 de la Fabrique d'église Saint-Lambert.
- approuvé la cession et le cautionnement relatifs à l'élargissement du chemin vicinal 45 lieu-dit Wayai 4845 Sart. Il s'agit d'un transfert du cautionnement vers les nouveaux propriétaires du terrain.
- approuvé le moratoire relatif à la création de nouveaux hébergements touristiques. Le but est de limiter le nombre de gîtes afin de permettre entre autres un accès plus aisé aux logements pour les citoyens. Les demandes en cours sont suspendues…
- ratifié l'encadrement maternel et primaire au 01/10/2025 dans le cadre de l'organisation de l'année scolaire 2025-2026. 430 élèves sont inscrits en primaire et 212 en maternel.
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de fournitures relatif au Marché conjoint – accord-cadre portant sur la fourniture de matériel informatique divers 2026-2028 (montant : 150000 € HTVA, divisé en 7 lots).
- l'actualisation des membres de la Commission locale de développement rural (CLDR) dans le cadre de l'opération de développement rural (ODR). 16 membres, faisant déjà partie de la CLDR, ont confirmé leur participation et 8 nouveaux membres intégreront la CLDR.
- approuvé le Règlement de redevance communale pour l'intervention des services en matière d'hygiène publique (versages sauvages) – exercices 2026 à 2031.
- approuvé le Règlement de redevance communale pour le traitement de dossiers urbanistiques - exercices 2026 à 2031.
- approuvé le Règlement de redevance communale pour l'utilisation des bornes de recharge pour les véhicules électriques (0,57 €/kWh).
- approuvé le Règlement de redevance communale sur les concessions et sépultures – exercices 2026 à 2031. Le calcul se fait par mètre carré et plus par emplacement (imposition de la région wallonne).
- approuvé le Règlement d'ordre intérieur du comité de jumelage.
- approuvé la désignation des membres adhérents au comité de jumelage (André Gouverneur , Marcel Vilz et Philippe Baron).
- approuvé les points à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales IMIO SCRL, RESA, RESA HOLDING, AIDE, INTRADEL, AQUALIS, ECETIA, CHR Verviers et NEOMANSIO du mois de décembre 2025.

Bien qu'un conseiller de la majorité se soit abstenu, le Conseil a approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale Centre d'accueil Les Heures Claires du 19 décembre 2025. Le conseiller nous a appris que les Heures Claires aurait un manque de liquidité de 2.500.000 € suite à une augmentation des coûts d' investissements et au report d'un déficit de 900.000 € de l'année précédente.

Malgré l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a adopté le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Dans les divers, nous apprenons que :

- le Collège communal a décidé de supprimer le convoyeur des camions de déneigement ; ce qui a entraîné une grande polémique dans les médias. La commune a donné des explications à ce propos. Une concertation préalable aurait probablement permis d'éviter cette situation conflictuelle…
- une information va être faite par la commune concernant les cages mises à disposition aux citoyens pour capturer les ratons-laveurs.
- le dépôt des matériaux de construction de la commune route du Roslin va prochainement être enlevé.
- un défibrillateur sera disponible bientôt à Jalhay et à Sart à proximité et à l'extérieur des administrations communales.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC